

Secretary of
State for
External Affairs



Secrétaire d'État
aux Affaires
extérieures

OCT 8 1991

N° 211

Le 30 septembre 1991

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY

RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

M^{me} McDOUGALL SE RÉJOUIT DU REPORT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS SUR LES VISAS DÉLIVRÉS AUX ARTISTES DE SPECTACLE ET AUX ATHLÈTES

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, s'est réjouie aujourd'hui de la loi adoptée le 26 septembre par le Congrès américain qui retarde l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur l'immigration des États-Unis de 1990. Ces dispositions, restreignant l'entrée aux États-Unis des artistes de spectacle et athlètes professionnels étrangers, devaient entrer en vigueur le 1^{er} octobre. Leur mise en oeuvre a été reportée à avril 1992.

«Je suis très heureuse que l'on ait reconnu que la Loi sur l'immigration des États-Unis nuit aux intérêts des artistes étrangers et du public américain qui veut les accueillir, a déclaré M^{me} McDougall. Le Gouvernement du Canada, les artistes de spectacles canadiens et beaucoup de leurs collègues aux États-Unis ont mené une vive campagne pour obtenir ce report. Je suis certaine que tous seront soulagés.»

M^{me} McDougall a écrit au secrétaire d'État américain James Baker pour lui faire valoir que le projet de loi réduirait le nombre de Canadiens autorisés à se produire aux États-Unis. L'ambassade du Canada à Washington a fait pression pour obtenir le report, tout comme les missions du Canada partout aux États-Unis.

Le report de six mois permettra au Congrès d'étudier des amendements possibles au projet de loi en vue de modifier les éléments restrictifs de la Loi de 1990.

- 30 -

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874